

FORMULAIRE DE SOUSCRIPTION CARTE VISA PREPAYEE POUR ENTREPRISE

INFORMATIONS SUR L'ENTREPRISE

NUMERO D'IDENTIFICATION DU CLIENT (*Cadre Réserve à la banque*) :

DENOMINATION SOCIAL :

FORME JURIDIQUE :

NUMERO RCCM : NUMERO NIF :

SECTEUR(S) D'ACTIVITE(S):

ETES VOUS LE REPRESENTANT LEGAL ? : OUI NON

AVEZ-VOUS UN COMPTE DANS LES LIVRES DE UBA ? : OUI NON

SI OUI ; INDIQUEZ LE ICI

DESIGNATION DE L'UTILISATEUR

NOM(S)&PRENOM(S) :

DATE DE NAISSANCE : /..... /..... LIEU & PAYS DE NAISSANCE

NATIONALITE : VILLE/QUARTIER.....

NUMERO DE PIECE D'IDENTITE VALIDE A PRENDRE COMPTE :

TELEPHONE 1 : TELEPHONE 2 :

ADRESSE MAIL :@.....

L'utilisateur désigné pour la gestion de l'ensemble des instructions relatives à la carte prépayée dédiée aux paiements de l'entreprise.....déclare avoir fournis l'ensemble d'information relative à son identification sur le formulaire en annexe.

SIGNATURE AUTORISEE & CACHET DATE

FORMULAIRE DE SOUSCRIPTION CARTE VISA PREPAYEE POUR PARTICULIER

INFORMATIONS SUR LE CLIENT

NUMERO D'IDENTIFICATION DU CLIENT (*Cadre Réserve à la banque*) :

NOM & PRENOM (S) DE NAISSANCE :

NOM MARITAL :

NOM DU TITUEUR :

SEXE : Féminin Masculin

DATE DE NAISSANCE : / / LIEU & PAYS DE NAISSANCE /

NATIONALITE : VILLE/QUARTIER

CONTACT : TEL 1 TEL 2

ADRESSE MAIL :

PROFESSION : SOURCE DE REVENUE :

LE DEMANDEUR EST-IL UNE PERSONNE POLITIQUEMENT EXPOSEE ? OUI NON / STATUT : ACTUEL ANCIEN

LE DEMANDEUR A-T-IL UNE RELATION AVEC UNE PERSONNE POLITIQUEMENT EXPOSEE ? OUI NON

SI OUI, INDIQUEZ LA NATURE DE LA RELATION ET LE NOM DU PPE

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

NOM & PRENOM DU PERE :

NOM & PRENOM DE LA MERE :

PERSONNE A CONTACTER TEL :

INFORMATIONS SUR LA PIECE D'IDENTIFICATION

CNI PASSEPORT CARTE DE SEJOUR AUTRES

NUMERO DE PIECE :

DATE D'EMISSION : / / / DATE DE FIN DE VAILIDITE : / / /

LIEU D'EMISSION PAYS

Avez-vous un compte dans les livres de UBA ? Non Oui ; Si oui Indiquez le Ici

Je soussigné, reconnais avoir pris connaissance des termes et conditions liées à la carte prépayée UBA GABON

SIGNATURE AUTORISEE DATE

TERMES ET CONDITIONS LIÉS AUX PRODUITS ÉLECTRONIQUES UBA GABON

TERMS AND CONDITIONS RELATED TO UBA GABON ELECTRONIC PRODUCTS

1. DEFINITIONS GÉNÉRALES

- 1.1 La « Banque » ou « Nous » signifie UBA GABON
- 1.2 Les « produits électroniques » correspondent à l'ensemble des produits bancaires mis à disposition par la Banque à la clientèle.
- 1.3 La « Carte » signifie toutes les CARTES émises par nous.
- 1.4 Le « Titulaire de la carte » est la personne habilitée à utiliser la carte conformément aux informations renseignées dans le système.
- 1.5 c Internet Banking est la Banque en ligne de UBA.
- 1.6 « L'utilisateur du profil ou compte » ou « Le titulaire du profil ou compte » est la personne ayant souscrit à la solution Internet Banking.
- 1.7 « Le TOKEN » est un système de génération de code jeton.
- 1.8 Les « systèmes de notification » sont des systèmes d'alerte des mouvements sur les comptes clients joints par la Banque ou par le client (retrait ou dépôt d'espèces, achat crédit bancaire, etc).
- 1.9 « Organisme de réglementation » signifie la Banque Centrale ou toute autre entité régulatrice de l'activité bancaire en zone CEMAC.
- 1.10 « DABIGAB ou ATM » signifie Distributeur Automatique de Banque ou Guichet Automatique de Banque.
- 1.11 « TPEIPOS » signifie Terminal de Paiement Electronique.
- 1.12 « Charger ou recharger » signifie créditer sa carte en monnaie électronique.
- 1.13 « Code PIN » est un code à quatre chiffres d'identification personnel choisi pour autoriser les transactions sur les DAB ou TPE.
- 1.14 « Transaction » correspond à des retraits d'espèces, paiements effectués, recharges vers une carte, transfert vers un compte ou unecarte ou tout remboursement lié à l'utilisation de la carte quelle que soit la manière autorisée pour le débit ou crédit de celle-ci.

- 1.15 « Points d'accès » : Emplacements d'un DAB, TPE ou site web du commerçant, sur lesquels la carte de débit peut être utilisée.

2. CONDITIONS D'OBTENTION D'UNE CARTE UBA GABON

- 2.1 Le client doit avoir 18 ans révolu ou être étudiant.
 - 2.2 Le client doit être en possession d'une pièce d'identité en cours de validité (CNI, Passeport, Carte de séjour, Carte diplomatique, Carte d'étudiant Q résident et/ou non résident)
 - 2.3 Le client doit fournir un numéro de téléphone et/ou une adresse e-mail fonctionnels.
 - 2.4 Le client a été informé au préalable par le service client du paiement des frais d'émission de carte.
- ### 3. CONSIGNES ET PRECAUTIONS D'UTILISATION DES CARTES UBA GABON
- 3.1 Dès réception de votre carte, il vous est conseillé de:
 - (a) Personnaliser votre code PIN initial par un autre de votre choix ;
 - (b) Apposer votre signature sur votre carte ;
 - (c) Effectuer un premier retrait dans un GAB ;
 - (d) Éviter tout contact avec des bandes magnétiques ou circuits intégrés (puce) de la carte ;
 - (e) Détruire toute notification de votre code PIN initial ;
 - (f) Éviter toute utilisation de votre carte par des tiers ;
 - (g) Protéger votre code PIN y compris vos codes d'accès en ligne ;
 - (h) Ne jamais transmettre une photocopie de votre carte recto, verso. Sauf en cas de demande expresse de votre Banque pour une résolution de problème quelconque ;
 - (i) Ne jamais utiliser votre carte pour effectuer des opérations frauduleuses ou illégales y compris l'achat des biens et services prohibés par la loi ;
 - (j) Ne jamais permettre une quelconque utilisation de votre carte par un tiers ;
 - (k) Respecter toutes les consignes données par la Banque dans l'optique de garder les informations liées à votre carte en sécurité.
 - 3.2 Veillez à toujours vous assurer que le solde disponible dans votre carte est suffisant pour effectuer toute transaction.
 - 3.3 Si une carte perdue a été retrouvée, vous ne devez pas la réutiliser, mais plutôt la remplacer par une autre et en informer la Banque.

4. FRAIS O UTILISATION DES CARTES UBA GABON

- 4.1 Les frais d'acquisition de carte seront prélevés à l'émission de cette dernière selon le type de carte choisie.
- 4.2 L'utilisation de votre carte entraînera un prélèvement de frais conformément au tableau des frais et commissions de la Banque.
- 4.3 Des frais de maintenance d'un montant préalablement communiqué par la Banque seront mensuellement prélevés automatiquement
- 4.4 Toute opération effectuée à l'international sera convertie en US Dollars en utilisant le taux de change du jour et une commission exprimée en pourcentage déterminée par la Banque sera débitée en plus du montant de la transaction.

5. LIMITES DE RESPONSABILITÉ LIÉES AUX CARTES UBA GABON

- 5.1 Pour le client
Vous devez porter à notre connaissance dans les meilleurs délais:
 - (a) Un cas de perte ou de vol de votre carte, ou si vous pensez que la carte et les informations liées à cette dernière peuvent être compromises. Dans ce cas, vous serez responsable de toutes les transactions effectuées sur votre carte et les pertes subies.
 - (b) Si vos informations comprennent un élément qui vous semble erroné.
 - (c) En cas de changement ou notification informant d'une modification d'information liée à votre carte non initiée par vous-même.
 - (d) En cas de transaction non aboutie dans un délai 120 jours après ladite transaction. Dans ce cas, cette réclamation ne pourrait être prise en compte par la Banque et vous serez responsable des pertes qui en découleront
 - (e) Une quelconque transaction non initiée par vous-même.
 - (f) Si votre carte est mal utilisée, avec votre permission ou par le non-respect des consignes et précautions d'utilisation des cartes UBA GABON citées dans l'article 3 des présents termes et conditions.
- 5.2 Pour la Banque
Notre responsabilité ne saurait être engagée en cas de:
 - (a) Refus d'autoriser une transaction ;
 - (b) Perte ou dommage consécutif à un refus ;
 - (c) Utilisation de votre carte par une personne autre que vous suite à une perte ou un vol non signalé ;
 - (d) Dommages résultant d'une mauvaise utilisation ou de négligence de votre part ;
 - (e) Délais de remboursement. en cas transaction non aboutie sur un terminal autre que celui d'UBA GABON ;
 - (f) Rejet de remboursement par l'acquéreur d'une transaction disputée ;
 - (g) Non-présentation d'une réclamation suite à une transaction non aboutie dans les délais de 120 jours ;
 - (h) Non-respect des consignes et précautions d'utilisation des cartes UBA GABON citées dans l'article 3 des présents termes et conditions.

- 5.3 En cas de suspicion de non-conformité, nous pouvons, sans notification préalable:
 - (a) Refuser l'autorisation d'une transaction ;
 - (b) Annuler ou suspendre votre droit d'utiliser votre carte.
- 5.4 Nous invitons la clientèle à prendre toutes les précautions lors de l'achat de biens ou de services avec sa carte.
- 5.5 La Banque ne pourra procéder à l'annulation d'une quelconque transaction effectuée avec une carte.

6. CONSIGNES ET PRECAUTIONS D'UTILISATION D'INTERNET BANKING

- 6.1 La Banque a informé et renseigné l'utilisateur du profil sur les conditions de sécurité liées à l'utilisation de la solution « Internet Banking » à savoir la confidentialité du mot de passe dont le seul détenteur est le titulaire du compte.
- 6.2 Le titulaire du profil ou compte « Internet Banking » ayant la possibilité d'effectuer des transferts d'argent vers d'autres comptes ou cartes, est détenteur d'un TOKEN attribué par la Banque qui génère un code jeton lui permettant d'authentifier et valider la transaction.
- 6.3 Toutes les transactions de crédits vers d'autres comptes ou cartes sont validées par un système d'authentification dont le seul détenteur est le titulaire du compte.
- 6.4 La Banque a informé l'utilisateur du profil des frais mensuels et frais de transactions liés à l'utilisation de la solution « Internet Banking ».
- 6.5 Le titulaire du profil ou compte doit garder confidentiel son code d'accès à son interface « Internet Banking » et son TOKEN lui permettant de valider ses transactions.

7. RESPONSABILITÉS DE L'UTILISATEUR D'INTERNET BANKING

- 7.1 Le titulaire du profil ou compte accepte de payer les charges liées à l'utilisation de l'interface « Internet Banking » telles que stipulées par la Banque.
- 7.2 Le titulaire du profil ou compte doit garder confidentiel son code d'accès à l'interface « Internet Banking » et son TOKEN lui permettant de valider ses transactions.
- 7.3 Le titulaire du profil ou compte « Internet Banking » ne transmettra nullement ses informations confidentielles « mot de passe / TOKEN » à un tiers.
- 7.4 Le titulaire du profil ou compte « Internet Banking » est responsable de toutes pertes résultants du non-respect des instructions de sécurité citées par la Banque.

8. RESPONSABILITÉS DE LA BANQUE LIÉES À L'UTILISATION D'INTERNET BANKING

- 8.1 Nous nous engageons à sécuriser toutes les informations liées au profil du client et de ne les porter qu'à la connaissance du titulaire du compte.
- 8.2 Nous ne pourrions être tenus pour responsable de toute compromission du mot de passe ou système d'authentification dont le seul détenteur est le titulaire du compte.
Toutefois, nous pouvons, sans préavis, suspendre, bloquer ou désactiver le profil « Internet Banking » à la suite d'une transaction anormale ou frauduleuse.
- 8.3 Nous sommes indemnisés et protégés contre tout dommage, perte, coût ou frais que pourrait entraîner une sanction juridique en raison des transactions découlant de l'utilisation de l'interface du client qui est reconnu comme étant le seul détenteur des codes d'accès et du système d'authentification.
- 8.4 Dans le cas où le titulaire du profil « Internet Banking » souffre d'une perte résultant du non-respect des instructions de sécurité citées, la Banque ne pourra être tenue responsable de ces pertes. Aucun remboursement ne pourra être exigé contre la Banque.

8.5 La Banque devra procéder à la désactivation du profil de l'utilisateur après notification de ce dernier à la Banque.

9. CONSIGNES ET PRECAUTIONS D'UTILISATION DES SYSTÈMES DE NOTIFICATION

- 9.1 Le système de notification est mis en place afin que le client soit informé des différents mouvements intervenants sur son compte en temps réel.
- 9.2 Le système de notification doit être rattaché à un numéro de téléphone et/ou une adresse e-mail fonctionnels pour assurer la réception des notifications.
- 9.3 Le numéro de téléphone et/ou l'adresse e-mail rattaché au système de notification doit être indiqué par le client sur le formulaire d'ouverture de compte et/ou sur la fiche d'enrôlement des produits électroniques.
- 9.4 Le système de notification génère des frais. Le client devra s'acquitter via des prélèvements mensuels effectués par la Banque sur son compte. Le montant de ces frais est communiqué par la Banque au client lors de la souscription aux produits électroniques.

10. LIMITES DE RESPONSABILITÉ LIÉES AUX SYSTÈMES DE NOTIFICATION

- 10.1 Pour la Banque
 - (a) La Banque s'engage à protéger toutes les informations relevant du fonctionnement du compte du client.
 - (b) La Banque peut être tenue responsable de la non-réception des notifications en cas de défaillance imputable à l'opérateur de téléphonie mobile.
 - (c) La Banque ne saurait être responsable engagée, en cas de transmission à un tiers d'informations propre à un client, suite à la communication de contacts et coordonnées erronés par le client lui-même.
- 10.2 Pour le client
 - (a) Le client sera responsable des conséquences résultant d'une négligence de protection d'informations.
 - (b) Le client paiera les frais mensuels du service, même dans le cas où le système ne débiterait pas de manière régulière du fait d'un dysfonctionnement du système.
 - (c) Le client est responsable de la divulgation des informations liées à ses transactions si ces notifications souffrent d'une négligence de protection par ce dernier ou sont transmises à un tiers par une source autre que la Banque.
 - (d) Dans le cas où le client change de coordonnées ou de contact sans en informer la Banque, la Banque ne saurait être tenue responsable de la non-réception de notification par ce dernier.

11. PROCÉDURES DE RÉCLAMATIONS ET REMBOURSEMENTS LIÉS AUX PRODUITS ÉLECTRONIQUES

- 11.1 En cas de réclamation liée à l'utilisation des produits électroniques, veuillez contacter la Banque sur les contacts suivants : digitalbanking_gabon@ubagroup.com ou +(241) 01778514.
- 11.2 En cas de débit à tort sur un terminal de la Banque UBA, la procédure de remboursement peut prendre 48 heures minimum dès l'initiation de la requête par le client.
- 11.3 En cas de débit à tort sur un terminal autre que celui de la Banque USA, la procédure de remboursement peut prendre 45 jours minimum à partir du jour de l'introduction de la requête par le client. Ce remboursement est conditionné par la confirmation du non-aboutissement de l'entité acquéreur (Sites Internet, Banques, commerces) et payeur de cette dernière.
- 11.4 Les transactions frauduleuses authentifiées par des informations confidentielles pourront être rejetées pour remboursement après confirmation de l'investigation.
- 11.5 La Banque n'est pas tenue de payer un remboursement rejeté par un acquéreur suite à une dispute de transaction non aboutie ou transaction frauduleuse.

12. MODIFICATION DES TERMES ET CONDITIONS DE CET ACCORD

- 12.1 Nous pouvons modifier les termes de cet accord, y compris nos frais. Les changements pourront découler des conditions du marché, des changements des coûts de fourniture du service, les changements liés aux exigences juridiques, du régulateur ou pour toute autre raison valable dont la Banque ne pourrait être tenue responsable des conséquences résultant de ces modifications.
- 12.2 Nous pouvons introduire une taxe pour tout service fourni en vertu, ou dans le cadre, de cet accord.

13. RESILIATION

- 13.1 Cet accord prendra fin si l'une des parties informe l'autre partie. À cet effet, vous serez tenu de nous retourner toutes vos cartes et/ou TOKEN et procéder au remboursement de toutes vos créances dues en vertu du présent accord.
- 13.2 En cas d'utilisation non conforme avec les termes du présent contrat, la Banque se réserve le droit de toute rupture de contrat sans aucune notification préalable, de tout produit électronique lié par cet accord.

14. GÉNÉRAL

- 14.1 Nous ne garantissons pas que les services et les avantages que nous offrons aux termes de cet accord seront toujours disponibles. Nous nous réservons le droit de retirer ou de modifier ces services ou prestations à tout moment après vous avoir notifié.
- 14.2 Vous serez facturé de toutes pertes ou coûts résultant d'une violation de cet accord.
- 14.3 Nous n'accepterons aucune responsabilité dans le cas où nous ne pourrions fournir une partie quelconque de notre service pour une raison indépendante de notre volonté (par exemple, une grève, indisponibilité de l'alimentation électrique ou d'un équipement, une catastrophe naturelle).
- 14.4 Votre demande de carte sera soumise à nos procédures internes qui pourront vous obliger à fournir des évidences supplémentaires sur les documents que nous nous réservons le droit d'accepter ou de refuser.
- 14.5 Nous pourrions résilier le présent Contrat immédiatement en cas de soupçon de fausses informations fournies à la souscription du ou des produits électroniques, si un acte frauduleux et/ou criminel est établi contre vous.
- 14.6 Le présent accord est régi par le droit en vigueur en zone CEMAC et en République Gabonaise y compris les procédures internes relatives aux produits électroniques de la Banque. Tout conflit né dans l'interprétation ou l'exécution du présent accord sera soumis aux juridictions compétentes en République Gabonaise.

Fait à _____ le _____ 20____
Signature du client précédée de la mention « Lu et approuvé ».